

RAPPORT SUR LA SITUATION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI

Période : Mois d'avril 2019

Dans ce mois d'avril 2019, la situation des défenseurs des droits de l'homme a été marquée par le refus du Gouverneur de la province Kirundo aux trois organisations non gouvernementales d'assister à la population de la même province menacée par la famine, le communiqué de l'organisation de lutte contre la corruption et les malversations économiques sur les sanctions de la radio voix d'Amérique et BBC, l'appel de l'affaire judiciaire opposant Maître Bernard Maingain, David Gakunzi et France 3, ainsi que la demande de la libération de Germain RUKUKI.

A Kirundo les organisations World Vision, qui prévoyait financer 2000 ménages pendant 4 mois, Agro-Action Allemande qui prévoyait aider 3600 ménages pendant 6 mois à raison de 3750 francs burundais par ménage et CICR qui aurait aidé 1000 ménages il y avait un mois, toutes ces organisations avaient demandé l'autorisation au Gouverneur de la province Kirundo d'enregistrer les nécessiteux pour leur donner à manger suite à la famine mais elles n'ont pas eu gain de cause.

Les Ministres de l'intérieur et de l'environnement, de l'agriculture présents à Kirundo ont interdit au gouverneur que ces organisations donnent de la nourriture à la population; argumentant qu'en province de Kirundo il n'y a pas de famine et que le Président Nkurunziza exige aux ONG que toute aide transite par l'Etat.

Le 3/04/2019, dans son communiqué de presse n° 001/olucom/04/2019, l'organisation de lutte contre la corruption et les malversations économiques demande au Gouvernement du Burundi de lever les mesures prises contre les radios BBC et Voix d'Amérique. Le même communiqué rappelle que ces mesures s'ajoutent à celles des radios Bonesha FM, Radio publique Africaine et la Radiotélévision Renaissance qui ne sont plus autorisées à travailler au Burundi depuis 2015. Le même communiqué demande enfin au Gouvernement du Burundi de négocier avec les représentants de toutes ces radios locales et étrangères afin de les permettre de réouvrir le plus rapidement possible dans la légalité sur le sol burundais.

Le 4/04/201, à Genève, les experts des Nations-Unies dans le secteur des défenseurs en droits de l'homme, dans leurs réunions ont demandé au

Gouvernement du Burundi la libération de Germain Rukuki et d'autres défenseurs des droits de l'homme et laisser exercer librement leurs activités.

Dans ce rapport les experts mentionnent que Germain Rukuki depuis novembre 2017 est accusé d'atteinte à la sécurité intérieure de l'état. En novembre 2018 il a été condamné à 32 ans de prison ferme. Le rapport marque que les accusations ne sont pas fondées pour que Germain Rukuki soit en prison, c'est dans l'objectif de le faire taire dans ses activités de défense des droits de l'homme. En novembre 2018, Rukuki a écrit une lettre d'interjeter l'appel et il devrait avoir la réponse dans 30 jours, mais jusqu'aujourd'hui il attend mais en vain à cause de la perte de son dossier.

Dans ce rapport, les experts montrent l'irrégularité de lire le verdict secrètement à l'insu même de l'avocat de Germain Rukuki qui n'a pas eu le dossier en rapport avec le jugement rendu. Le rapport conclue en disant que depuis 2015 les organisations des défenseurs des droits de l'homme ont été interdites de travailler ou fermées comme Action chrétienne pour l'abolition de la torture (ACAT en sigle) où travaillait Germain Rukuki.

Le 5/04/2019, la 17^{ème} chambre de Paris du tribunal de Nanterre a rendu le verdict de l'affaire judiciaire, en cause Pierre Nkurunziza contre France 3, Maître Bernard Maingain et l'écrivain David Gakunzi qui étaient accusés de diffamation à Pierre Nkurunziza. Ce tribunal a blanchi les trois prévenus. Maître Maingain a exprimé sa satisfaction à l'issu de cet acquittement et a saisi l'occasion de lancer un appel au procureur Général de la République à Bujumbura de le laisser entrer au Burundi pour assister à certains prisonniers qui n'ont pas d'assistance.

Le 5/04/2019, est sortie une déclaration du Groupe des partenaires techniques et financiers du Burundi composés du Canada, France, Etats-Unis d'Amérique, Union Européenne ,Belgique, Allemagne, Japon, Suisse, Nations-Unies ,Angleterre et Hollande.

La déclaration est relative à la décision du gouvernement du Burundi en date du 29 mars 2019 de suspendre jusqu'à nouvel ordre les mesures de la Radio Voix d'Amérique (VOA) et de retirer la licence d'exploitation à la BBC.

Le groupe exprime sa préoccupation face à la restriction à la liberté d'expression des medias et à la capacité des journalistes professionnels d'exercer leur métier dans un environnement libre d'expression ou influence extérieure.

Le groupe lance un appel au Gouvernement de respecter ses engagements internationaux concernant la liberté d'expression, le droit de rassemblement pacifique et à la liberté d'association.

Le groupe réitère son engagement ferme d'accompagner le peuple burundais dans sa quête pour un avenir meilleur. Le groupe reste à la disposition du Gouvernement pour des consultations ultérieures.

Le 10/04/2019, le Président Pierre Nkurunziza a interjeté l'appel dans l'affaire judiciaire l'opposant à Maître Maingain, David Gakunzi et France 3. A ce sujet Maître Maingain a déclaré qu'il est plus que déterminé à montrer aux juges en appel, qu'il n'y a pas de diffamation à Nkurunziza. Maître Maingain a ensuite remercié des milliers de burundais qui l'ont soutenu et qu'en outre il s'engage à convaincre les juges jusqu'à ce que la justice soit rendu au Burundi surtout les crimes contre l'humanité commis au Burundi

Le 28/04/2019, Maître Janvier Bigirimana du Forum pour la conscience du développement a réagi face à l'injustice du défenseur des droits de l'homme Germain Rukuki qui est accusé d'atteinte à la sureté intérieure de l'Etat. Maître Janvier Bigirimana rappelle que les délais légaux d'un dossier judiciaire en délibéré est de 30 jours mais que celui de Rukuki vient de passer six mois sans verdict. Même le prononcé du jugement prévu le 25/04/2019 n'a pas eu lieu sans aucune explication.

Maître Janvier Bigirimana s'insurge contre l'instrumentalisation de la justice par le pouvoir exécutif. Il poursuit en demandant la progression du dossier et la libération de Germain Rukuki sans aucune condition car Germain n'a commis aucune infraction. Cela redonnera à la justice l'image digne de ce nom.